

motion? C'est une femme sensée. Cela dit, j'espère que ma question ne sera pas jugée irrecevable. Je disais donc une femme sensée et intelligente, et je me demandais si une proposition aussi mauvaise et inutile pouvait avoir été présentée après consultation avec les membres de la famille.

M. Barrett: Madame la Présidente, en temps ordinaire, les députés n'ont pas le droit de parler de leur conjoint, mais mon collègue a raison dans ce cas-ci. Il sait que je consulte ma femme sur presque tout, notamment le montant de mon allocation. Elle est toutefois entièrement d'accord avec moi sur ce point. C'était la seule façon dont je pouvais formuler la résolution pour mettre les libéraux de mon côté. Je l'ai donc consultée, et elle va sans doute m'envoyer une facture pour ses services. Je sais qu'elle va envoyer une lettre de réprimande sévère à mon collègue, peut-être en chinois. Quoi qu'il en soit, mon épouse et moi convenons que le Sénat doit être aboli, mais, tant que vous justifierez son existence, il vous appartient de veiller à son bon fonctionnement. Et je demanderais au Parti libéral de faire preuve de cohérence à cet égard.

Je ne pouvais pas aller plus loin sans compromettre la recevabilité de la motion. Les greffiers au Bureau n'ont pas voulu que je sois plus précis. Je ne les en blâme pas, car ils sont assujettis à 400 ans de règlements qui nous interdisent d'avoir recours à un langage clair pour débattre nos politiques à la Chambre. C'est pourquoi j'ai dû expliquer de vive voix ce que je ne pouvais exprimer par écrit. Cela dépend de vous, libéraux. Si vous êtes sincères, dites aux sénateurs de torpiller le projet de loi. Je ne crois pas que vous le soyez, je crois que vous jouez à la politique. C'est acceptable dans certains cas, mais pas dans celui-ci. Le congrès approche. Les libéraux ne vont pas obliger leur chef à supprimer la TPS, loin de là. Mon épouse est d'accord avec moi sur ce point.

Mme le vice-président: Malheureusement, le temps du député est écoulé.

[Français]

Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Saint-Boniface (M. Duhamel)—Les subventions fédérales; l'honorable députée de Nepean (M^{me} Gaffney)—La condition physique et le sport amateur; et l'honorable député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins)—Les comptes publics.

Les crédits

Nous poursuivons le débat. L'honorable ministre d'État (Finances) (M. Loiselle).

L'hon. Gilles Loiselle (ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de vous préciser mon opposition, bien entendu, à cette motion et de vous donner aussi les raisons qui la motivent.

[Traduction]

Nous venons de voir un magnifique exemple de l'attachement du NPD à ses principes. Le député de Esquimalt—Juan de Fuca a parlé de sa flexibilité, dont il vient de nous donner une excellente preuve. Je lui signale que cette souplesse est un peu dangereuse lorsqu'on a affaire à des questions de principe. Il y a quelques mois, il a affirmé que le Sénat élu et efficace à représentation égale n'offrirait aucun espoir de changements valables et qu'il fallait tout simplement l'abolir. Nous sommes donc quelque peu consternés par la motion à l'étude, car elle pose un danger pour la démocratie.

• (1600)

Le député a dit qu'il sentait le besoin de recourir à cette motion pour combattre une mesure, la TPS, et que nous n'entendons rien à l'économie. Il a cité un article qu'il a lu ce matin et qui dit, entre autres choses, que le Canada se classe maintenant après l'Italie.

J'ai l'impression que tout de l'économie échappe au NPD. Le député parlait des quotas affectés aux différents pays. Nous nous rapprochons de l'Italie et notre population est moins de la moitié de la sienne. Notre performance est de plus en plus forte, mais le député embrouille tout, tellement qu'on ne sait trop de quoi il parle.

[Français]

Je désapprouve vertement, madame la Présidente, le message que cherchent à propager les auteurs de cette motion. Quel est le message? Très simplement, c'est qu'il est parfaitement acceptable à leurs yeux qu'un Sénat non élu et non représentatif puisse, à son gré, contrecarrer les décisions prises par une Assemblée législative élue qu'est la Chambre des communes du Canada.

Il faut être très clair à ce sujet. Depuis des décennies, la Chambre haute servait à des fins fort utiles, en menant des études anticipées de projets législatifs et en nous précisant ses préoccupations sous forme de rapports émanant de ses comités, mais, sans jamais nuire au processus législatif même. Depuis quelques années, toutefois, ces procédures utiles—et sans affrontement—se sont largement détériorées, et nous sommes restés avec une situation où la confrontation et la polarisation sont devenues